

« Mon parcours handicap à l'école »

Lancée mi-octobre, la plateforme numérique d'État « [Mon parcours handicap à l'école](#) » entend répondre à toutes les demandes d'information des parents d'élèves en situation de handicap.

« **A**ssocier les parents comme principaux acteurs de la scolarité de l'enfant, en lien avec son projet personnalisé », « évaluer avec les parents leurs ressources, besoins et attentes pour accompagner la scolarité de leur enfant »... C'est bien dans le sens de ces recommandations de la Haute autorité de santé, datant de septembre 2021, que vient d'être ouverte la plateforme « Mon parcours handicap » à l'école.

Besoin d'informations...

Entre la multiplicité des interlocuteurs, la complexité du système quant à la mise en place des différents dispositifs de scolarisation, qui varie suivant le handicap de l'enfant, le degré de son handicap, son âge...

beaucoup de parents se sentent démunis, souffrent d'un véritable déficit d'informations... et, au final, d'accompagnement ! Co-construite avec des parents d'enfants en situation de handicap, cette nouvelle plateforme mise en place par l'État se veut justement la porte d'entrée « unique » pour répondre à toutes leurs attentes, que ce soit en termes d'information et d'orientation sur la scolarité de leur enfant. On appréciera par ailleurs la présentation sous forme de questions / réponses, exprimées simplement, qui rend cette plateforme très accessible et facile d'utilisation pour tous les parents.

... et de moyens !

Mais au-delà de cet effort d'information

vers les parents – autant bienvenu que nécessaire – la réelle prise en compte, au quotidien et sur le terrain, des besoins des élèves souffrant de handicap demeure prépondérante. Derrière tous les dispositifs possibles de scolarisation à l'école (PPS, PAI, PAP...), sans la présence, en nombre, de professionnels bien formés à l'accompagnement de ces élèves « à besoins particuliers », le défi d'une véritable inclusion scolaire ne sera être véritablement relevé. La PEEP vient justement de demander une amélioration du statut et de la formation des AESH, accompagnants d'élèves en situation de handicap, insistant sur leur rôle crucial ([lire le communiqué](#)) auprès des élèves souffrant de handicap.



UN DROIT À FAIRE RESPECTER

Si le droit à la scolarisation pour tous les enfants souffrant de handicap est inscrit dans la loi du 11 février 2005, pour de trop nombreux parents encore, faire respecter ce droit relève du parcours du combattant. Si l'on ne peut nier les efforts qui ont été réalisés depuis maintenant 15 ans – à la rentrée 2021, on comptait environ 400 000 enfants en situation de handicap accueillis à l'école – la question des moyens humains, en particulier concernant les AESH (lire ci-dessous) demeure problématique dans de nombreux territoires.

Covid et scolarité : le point sur la situation

L'heure serait-elle à l'optimisme ? En tout état de cause, depuis quelques semaines, la situation sanitaire concernant la pandémie de Covid s'améliore et permet un allègement des mesures contraignantes pour les élèves.

Vendredi 22 octobre, dans son point de situation hebdomadaire, le ministère de l'Éducation nationale indiquait que 20 écoles étaient totalement fermées (aucun collègue ni lycée) ainsi que 1 246 classes. Des chiffres en baisse régulière depuis fin septembre.

Désormais, ce sont 79 départements qui sont passés « au vert », le niveau 1 du protocole sanitaire, avec pour conséquence principale l'abandon du masque pour les élèves de primaire – rappelons que les enseignants et les autres personnels, eux, doivent continuer à le porter. Si la situation sanitaire continue à s'améliorer, cette levée du masque obligatoire pourrait prochainement concerner les collégiens, comme l'a envisagé il y a quelques jours Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale.